



NÉGOCIATIONS DU SECTEUR PUBLIC

UNE OFFRE GOUVERNEMENTALE QUI CONSTITUE DE LA POUDRE AUX YEUX

Après que le président du Conseil du trésor, Christian Dubé, eut dévoilé la semaine dernière le contenu de son offre patronale aux 550 000 travailleuses et travailleurs du secteur public, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) a procédé à une analyse des faits amenés par le gouvernement et constate que plusieurs d'entre eux sont erronés ou incomplets.

De fausses informations véhiculées

En analysant les différentes affirmations diffusées par le président du Conseil du trésor sur [sa page Twitter le 26 mai 2020](#), nous constatons que l'offre gouvernementale rendue publique ne constitue rien de moins que de la poudre aux yeux.

Parmi les fausses informations véhiculées, le gouvernement laisse croire, à plusieurs reprises, à des hausses de rémunération pour tout le personnel de l'éducation et de la santé alors que, dans les faits, celles-ci ne s'appliqueraient qu'à des cercles très restreints, voire à une minorité de personnes.

Pire encore, nous notons que l'introduction de montants forfaitaires et non récurrents contribue en fait à faire reculer les conditions salariales globales, car ils ne sont pas pris en compte dans le calcul de la retraite et des avantages sociaux.

« En n'octroyant aucun montant significatif pour améliorer les conditions de travail dans les différents secteurs d'emploi en éducation, en santé et en enseignement supérieur, le gouvernement de la CAQ échoue à déposer une offre acceptable pour une majorité de travailleuses et de travailleurs », n'hésite pas à dire la présidente de la CSQ, Sonia Ethier.

À ses yeux, l'offre du gouvernement s'avère déconnectée non seulement des faits, mais aussi des enjeux réels qui se vivent

sur le terrain. La présidente insiste donc sur l'urgence, pour le gouvernement, d'investir en éducation, en santé et en enseignement supérieur pour augmenter les ressources disponibles, mais également pour préparer l'après-crise et permettre une relance de l'économie.

« Alors que le gouvernement essaie de faire croire à tout le monde que son offre patronale est acceptable et qu'elle pourrait même être l'objet d'une entente de principe, le jupon de l'austérité dépasse. Pendant que ça craque de partout dans les écoles, les cégeps et les établissements de santé, il tente à nouveau de s'en sortir avec une entente au rabais et néglige encore une fois de régler les problèmes de fond qui perdurent. Le manque de ressources et le sous-investissement causent de la détresse et un roulement plus qu'inacceptables depuis plusieurs années chez le personnel. Il est temps que ça change! », explique la présidente de la Centrale.

Une offre annotée pour illustrer l'inacceptable

Dans l'objectif de rectifier les informations publiques diffusées par le président du Conseil du trésor, nous avons annoté l'offre gouvernementale (voir page suivante) afin de permettre au personnel de l'éducation, de la santé et de l'enseignement supérieur de saisir pleinement le caractère inacceptable de l'offre patronale.

Selon Sonia Ethier, « une simple comparaison des propos véhiculés par le président du Conseil du trésor avec le contenu réel des offres aux tables de négociation nous a permis de réaliser que les documents diffusés et les déclarations publiques sont de véritables leurres visant à perpétuer l'impression que les syndicats sont trop gourmands. En un coup d'œil, il est maintenant possible de prendre la pleine mesure des inexactitudes contenues dans la proposition du Conseil du trésor. »

Nous rappelons au gouvernement que nous avons offert, le 6 mai dernier, une contre-proposition respectueuse du cadre de négociation. Jusqu'à ce jour, cette contre-proposition est demeurée sans réponse.

UNE TRÈS MAUVAISE NOTE POUR CHRISTIAN DUBÉ

Le président du Conseil du trésor est en échec et doit rapidement assister à des périodes de rattrapage. Les 125 000 membres de la CSQ seront heureux de l'aider à trouver des solutions pour améliorer ses qualités d'employeur.

É

PÉRIODES DE RATTRAPAGE NÉCESSAIRES

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES
Proposition d'entente de principe du gouvernement - mai 2020

Erreur de vocabulaire
Après seulement cinq rencontres de travail sans aucune acceptation, on ne peut parler « d'entente de principe ».

Erreur méthodologique
Il serait plus pertinent d'écrire « copier-coller de l'offre de décembre 2019, version rééditée ».

À nuancer!
La hausse forfaitaire de 1000 \$ non récurrente concerne uniquement celles et ceux qui sont au sommet de l'échelle salariale.

Durée de 3 ANS (2020 à 2023)
Augmentation salariale de 5 % / 3 ANS
Montant forfaitaire de 1 000 \$ en 2020
Montant forfaitaire de 600 \$ en 2021
AJUSTEMENTS favorisant les BAS SALARIÉS
Rémunération différenciée pour certaines catégories d'emploi

RIDICULE!
0,40 \$/h, c'est nettement insuffisant.

FAITS SAILLANTS

Une offre différenciée à l'avantage des préposés aux bénéficiaires (PAB)
Ainsi, un préposé aux bénéficiaires (PAB) œuvrant en CHSLD à temps complet verra son salaire annuel passé de 42 000 \$ à près de 51 000 \$ (26,89%) soit une hausse de rémunération de 18 %.

Incomplet
Les deux tiers de l'offre concernent des primes non récurrentes qui ne comptent pas dans le calcul de la retraite et des avantages sociaux.

Attention : problèmes en santé non résolus
Cette proposition, qui touche moins du tiers des effectifs, oublie plus de 15 000 personnes préposées aux bénéficiaires travaillant auprès des personnes âgées dans les hôpitaux et ailleurs.

FAUX
L'ajout d'effectifs est conditionnel à l'assouplissement du paiement des heures supplémentaires. Ceci n'est pas une amélioration des conditions de travail.

L'amélioration des conditions de travail pour les infirmières et les professionnelles en soins
Ainsi, l'ajout d'effectifs, une réduction du temps supplémentaire de même que des mesures de stabilisation des équipes afin qu'elles soient en nombre suffisant permettra une réduction de la charge de travail et une meilleure attraction et rétention de la main-d'œuvre.

Promesse caquiste rompue!
La promesse électorale d'abolir les six premiers échelons de salaires n'est pas respectée. Il faudra encore plus de 15 ans à une enseignante ou un enseignant pour atteindre le sommet de son échelle de rémunération.

La valorisation de la profession enseignante
Ainsi, un enseignant en début de carrière pourra bénéficier d'un salaire d'entrée de plus de 50 000 \$ tandis que l'enseignant plus expérimenté se verra offrir une perspective de progression de carrière grâce à des primes «émérite» de 5 % pour un salaire de plus de 91 000 \$

Leurre!
L'équivalent de 400 enseignantes et enseignants à temps plein auraient le privilège d'obtenir cette prime patronale en soutien à la direction.

Attention au plagiat!
Le contenu de cette offre en ligne est un large copier-coller des offres rejetées du 12 décembre 2019 et du 27 avril 2020.

Pour consulter les détails de notre proposition d'entente de principe : <https://www.tresor.gouv.qc.ca/negos/tout-sur-les-negos/documentation/>

Votre gouvernement Québec

1920-253

Pour consulter la version anglaise de cette infolettre, visitez la section **Info-Négo** de notre site portant sur la négociation.

POUR NE RIEN MANQUER DE LA NÉGO...

Suivez l'évolution de la négociation des secteurs public et parapublic en visitant le [site de la CSQ](#) et en vous abonnant à l'[infolettre](#).



Centrale des syndicats du Québec